

Université de Picardie Jules Verne

Institut d'études judiciaires

Année 2013-2014

Examen de droit des personnes et de la famille

Vous rédigerez le cas pratique suivant.

L'usage du code civil non commenté est autorisé.

En 1990, Jeanne a accouché d'un enfant qu'elle a appelé Malik. Elle ne lui a jamais parlé de son père avec lequel elle a eu une relation éphémère. Apprenant qu'elle était enceinte, elle avait pourtant annoncé cette nouvelle à celui-ci, mais il avait alors refusé la perspective d'élever l'enfant. L'an dernier Malik ayant terminé ses études, il a voulu partir à Lille pour chercher du travail dans l'hôtellerie. Sa mère lui a conseillé de contacter un certain M. Frank pour l'aider, ce qu'il fit. Recommandé par Jeanne, M. Frank a rapidement compris qui était le jeune homme en face de lui. Aujourd'hui marié et père de deux filles, il est heureux de faire la connaissance de cet enfant qu'il n'avait jamais rencontré.

M. Frank peut-il reconnaître Malik et comment ?

La femme de M. Frank est un peu surprise par cette nouvelle. Sa fille aînée, Isabelle, est née la même année que Malik, à peine deux mois plus tard. La liaison de M. Frank constitue pour elle une véritable trahison. Elle se doutait alors de quelque chose et considère son silence coupable. Pourtant M. Frank lui affirme que sa relation avec Jeanne a cessé le jour où ils se sont rencontrés. Dans un premier temps, elle pense demander le divorce. Mais peut-elle invoquer cette relation inconnue jusqu'alors comme faute de son époux ? Pourrait elle invoquer la nullité pour erreur ?

Isabelle la fille aînée de Frank est elle aussi un peu perturbée par la nouvelle. Isabelle devait se pacser cet automne mais elle considère que l'événement est désormais peu opportun. Son père voulant absolument inviter Malik au dîner prévu pour l'occasion, elle préfère annuler la fête et la reporter au printemps, le temps que la famille retrouve son calme. Elle craint de voir sa mère s'emporter lors du dîner réunissant les familles. Hélas le traiteur a déjà été réglé par la belle-famille. Que lui conseillez vous ?

Enfin Nathalie, la petite dernière est peut être la seule qui s'amuse beaucoup de cette animation impromptue. Du haut de ses seize ans, Nathalie est au contraire ravie de se découvrir un grand-frère qui va la débarrasser de sa sœur aînée autoritaire. Nathalie aimerait cependant comprendre plus précisément les conséquences de l'arrivée de Malik dans la famille. Sera-t-il un enfant avec les mêmes droits que sa sœur et elle ? Quels seront les liens entre elle et la mère de Malik ? Quelles seront les obligations civiles des uns envers les autres ? Son père devra -t-il aider Jeanne en cas de besoin ? La grand mère maternelle de Malik a du être placée dans une maison de retraite et Jeanne n'a pas de ressources suffisantes. M. et Mme Frank et leurs enfants pourraient-ils être mis à contribution pour payer la maison de retraite ?